

Bonjour,

Je m'adresse à vous en tant que représentante des parents, portant la voix d'autres parents de l'école, pour intervenir en Conseil d'école, au sujet des conséquences des protocoles sanitaires sur les enfants et adultes de l'école. Ce point est particulièrement important au moment où les protocoles de l'Education Nationale sont allégés.

En effet, il nous semble primordial de mesurer et d'évaluer l'impact de ces mesures sanitaires dans les établissements scolaires depuis 2020.

Selon la Société Française de Pédiatrie<sup>1</sup> et après la prise en compte des données épidémiologiques, l'hypothèse du rôle clef qu'auraient eu les jeunes enfants dans la transmission du Covid 19 a été infirmée car la 4<sup>e</sup> vague est née en juillet 2021, alors que les écoles étaient fermées. Selon le Collectif de Santé Pédiatrique, « **le Covid 19 n'est pas une maladie pédiatrique** <sup>2</sup> ». Le Professeure Christèle Gras Le Guen, présidente de la Société française de pédiatrie, cheffe du service de pédiatrie au CHU de Nantes et chercheuse en épidémiologie, s'exprime : « Nous ne cessons de le dire depuis dix-huit mois : les moins de 12 ans sont peu affectés par l'infection Covid et non-contagieux. [...] Le port du masque à l'école [...] n'a pas de sens. Je le redis : la contagiosité ne se fait pas à l'école. Qu'on arrête de prendre les enfants pour cible, au prétexte qu'ils ne protestent pas beaucoup <sup>3</sup> ».

Depuis plusieurs mois, de nombreux professionnels de santé et de l'enfance ainsi que des associations et collectifs alertent sur les conséquences alarmantes du port du masque sur la santé globale des enfants.

Comme le précise Marie-Estelle Dupont, psychologue clinicienne et psychothérapeute : « le masque s'est imposé, partout, tout le temps, sans que les pédiatres, psychologues et pédopsychiatres préoccupés par sa généralisation aux plus jeunes ne soient écoutés »<sup>4</sup>.

A propos de la balance bénéfice/risque, le Docteur Alice Desbiolles, médecin en santé publique et épidémiologiste sans conflit d'intérêt, auditionnée par le Sénat en février 2022 dans le cadre d'une enquête, indique que « les consultations en pédopsychiatrie ont bondi de 80 % depuis le début de cette crise sanitaire <sup>5</sup> ».

Extrait de son audition au sénat<sup>6</sup> : « **Il faut remettre les choses en perspective, pour que les mesures prises dans les écoles soient elles aussi fondées sur des preuves, au même titre que les protocoles sanitaires que l'on impose aux enfants. L'OMS ne recommande pas de faire des activités physiques avec un masque sur le visage, alors qu'on impose cela aux enfants, à l'encontre du bon sens et des données scientifiques. Le port du masque dans les écoles ne fait l'objet d'aucun rationnel scientifique ; aucun essai clinique de bonne qualité ne prouve un quelconque intérêt du port du masque chez les enfants - et je ne parle pas du port du masque en extérieur. »**

Le port du masque sur les enfants génère des effets négatifs tels que :

- **Souffrance physique** : gêne, céphalée, essoufflement, transpiration, irritations, problèmes ophtalmiques, buée sur les lunettes) ;

1 <https://www.sfpediatrie.com/>

2 <https://collectifdesantepediatrique.fr/nos-actions/manifeste/>

3 <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/retour-du-masque-a-l-ecole-ca-n-a-pas-de-sens-juge-la-societe-francaise-de-pediatrie-80aaf1c6-3cb0-11ec-b2dd-875829662230>

4 <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/il-faut-urgenment-mettre-fin-au-port-du-masque-pour-les-enfants-20210525>

5 [https://www.doctissimo.fr/sante/epidemie/coronavirus/alice-desbiolles-le-masque-a-ete-impose-aux-enfants-sans-que-lon-sache-reellement-ce-qui-apporte/083c88\\_ar.html](https://www.doctissimo.fr/sante/epidemie/coronavirus/alice-desbiolles-le-masque-a-ete-impose-aux-enfants-sans-que-lon-sache-reellement-ce-qui-apporte/083c88_ar.html)

6 <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20220207/soc.html>

## Intervention représentant des parents d'élèves en Conseil d'école – 22/03/2022

- **Troubles des apprentissages** : troubles des fonctions oro-myo-faciales (voix, déglutition, fluence et oralité), surcharge cognitive de l'enfant (effort supplémentaire pour comprendre l'adulte masqué), surcharge vocale, altération de l'intelligibilité de la parole<sup>7</sup> et diminution du champ visuel<sup>8</sup>.
- **Souffrance psychologique** : difficulté à reconnaître et à classer les émotions de l'autre, troubles du comportement, violence, phobie scolaire, culpabilité, anxiété, irritabilité, troubles du sommeil, idées noires.

Les études nationales et internationales se multiplient concluant à l'inutilité du masque, voire à sa nocivité, en particulier chez les enfants.

En accord avec la Convention des Droits de l'Enfant<sup>9</sup> (ratifiée par l'ONU en 1989 et la France en 1990 et enseignée aux enfants de cycle 3 et au collège) dont plusieurs articles sont consacrés **au développement de l'Enfant et à la lutte contre toutes les formes de maltraitance**, nous parents, détenteurs de notre autorité parentale (art. 371-1 du Code Civil) avons pour devoir de **protéger nos enfants** dans leur sécurité, leur santé et leur moralité, **pour assurer leur éducation et permettre leur développement, dans le respect de leur personne.**

**La présence d'un virus semble-t-elle pouvoir y contrevenir avec tous les risques pour la santé et l'équilibre des enfants ?**

Nous parents, nous questionnons donc quant à l'**évaluation des mesures sanitaires** qui ont été imposées par l'Education Nationale, sans réelle concertation<sup>10</sup> ni débat, à nos enfants et aux personnels de l'éducation :

- Les mesures sanitaires ont-elles été proportionnées au risque encourus par les enfants et personnels de l'éducation ?
- Sur quelles bases sont faites les recommandations imposées par le ministère de l'éducation ?
- Quels effets secondaires ont entraînés ces mesures sanitaires ?
- Comment anticiper pour faire mieux la prochaine fois ?

Face à ce constat et en cohérence avec la demande d'abrogation du décret du 29 octobre 2020, en tant que représentante élue des parents d'élèves et citoyenne, je présente **l'urgence de mettre DEFINITIVEMENT fin au port du masque pour les enfants**, comme le réclament de plus en plus de professionnels de santé et de l'enfance et de citoyens. **Cette mesure de longue durée n'a aujourd'hui plus de sens et porte atteinte à la santé de nos enfants.** Nous souhaitons qu'à compter du 14 mars 2022, le masque ne fasse plus partie d'aucun des futurs protocoles sanitaires à venir et applicable auprès des enfants.

---

7 <https://www.facebook.com/cnrs.fr/videos/quel-est-limpact-du-port-du-masque-par-les-enseignants-la-parole-%C3%A0-la-science-po/937236870230201/>

8 Collectif National des Orthophonistes de France

9 Convention des droits de l'enfant – art. 3-1 : Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

10 <https://www.unispaca.com/Parents-Enfants-Recours-juridiques.m.htm> : Action nationale de sommations interpellatives à propos des protocoles sanitaires et de leurs effets et conséquences mesurables, remises par huissier aux recteurs des académies de France et restées sans réponses

## Intervention représentant des parents d'élèves en Conseil d'école – 22/03/2022

Bénéficiant de tout ce retour d'expérience documenté, il pourrait être opportun de pérenniser cette démarche pacifiste et active. En travaillant main dans la main, l'ensemble de l'équipe pédagogique et les parents, pourraient préparer ensemble la rentrée scolaire de 2022-2023, avec sérénité et bienveillance (reprise des cafés des parents, intervenants spécialisés sur le sujet, tables rondes et ateliers, etc.). Et pourquoi pas inclure les enfants en leur proposant d'exprimer leur ressenti, leurs émotions et leur vécu ?

Merci pour votre attention.